

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 13	
Pouvoirs : 2	
Pour 13	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 08/11/2021	
Date d'affichage : 22/11/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,  
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à S. NOZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2021/11/127 : Approbation de la convention avec le Docteur KLEIN, médecin référent de la garderie le Chat Botté**

Vu le Code de Déontologie Médicale (Décret 95-1000 du 06/09/1995)

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 2324-1 à L2324-4 et R 180-19

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Garderie « le Chat Botté » est tenue de s'assurer le concours régulier d'un médecin comme médecin référent auprès de la structure notamment pour assurer les missions suivantes :

- veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence,
- donner, après examen médical, son avis lors d'admission d'enfant en accueil régulier si cet avis n'a pas été transmis par le médecin choisi par la famille,
- prodiguer des soins en urgence à un enfant de la structure.

Il indique que le Docteur Jean-Marc KLEIN, médecin généraliste exerçant à PEISEY-NANCROIX assure ces missions et qu'il est nécessaire de renouveler la convention déjà passée avec lui. Il est indiqué que les tarifs sont fixés à 40 € par mois.

Il soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal le projet de convention à signer avec le Docteur Jean Marc KLEIN.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** le tarif de 40 € par mois ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment ladite convention.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

